

14 JAN. 2021

VILLE D'EPERNAY

N° 001769

## POLE AMENAGEMENT

N/Réf : PWMV  
Affaire suivie par : Mylene VANNET  
Tél. direct : 03 26 50 69 91  
E-mail : [m.vannet@marne.cci.fr](mailto:m.vannet@marne.cci.fr)  
Objet : avis révision du règlement communal de Publicité  
avis sur projet arrêté

VILLE D'EPERNAY  
A l'attention de Monsieur Franck LEROY  
Maire  
Direction des Affaires Générales  
Service Réglementation  
2, Rue de Reims  
BP 505  
51351 EPERNAY Cedex

LR AR 1A 122 443 9198 1

Reims, le 11 janvier 2021,

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu, pour avis, un exemplaire du projet de révision du règlement de publicité de votre commune.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne a bien noté l'objet de la révision de votre règlement communal en matière de publicité à savoir :

- Préserver le patrimoine d'Épernay
- Permettre la publicité et tout ce qui relève de « l'information » de façon raisonnée
- Adapter les dispositifs aux caractères patrimoniaux des différents espaces de votre commune (espaces naturels, espaces situés dans le SPR ainsi que les espaces hors SPR).

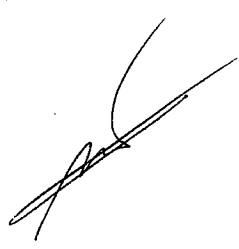
Le tout en lien et en cohérence avec la qualité patrimoniale d'Épernay et le classement UNESCO.

Aussi, après examen des différentes pièces du dossier, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne n'a pas de remarque à formuler et émet un avis favorable sur le projet de révision du règlement communal de publicité de la commune d'Épernay.

Vous souhaitant bonne réception de ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie		Pour Attribution <i>Réglementation</i> Mairie d'Épernay
Lettre	Annexe	

Réponse à la signature de Monsieur le Maire



**Philippe WITTWER**  
Directeur Général